



LA MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PLENIPOTENTIAIRE  
DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE  
CHARGÉE DES AFFAIRES CULTURELLES  
DANS LE CADRE DU TRAITE SUR  
LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE

Madame, Monsieur,

Le 22 janvier 2015 nous célébrerons, pour la douzième fois, la *Journée franco-allemande*. Cette journée a été instituée à l'occasion du quarantième anniversaire du Traité de l'Élysée. Elle vise à renforcer la conscience que les jeunes peuvent avoir de l'importance de la relation franco-allemande et à encourager leur intérêt pour l'apprentissage de la langue du voisin et pour le dialogue interculturel.

Le soutien à l'apprentissage de la langue du partenaire constitue une des missions constantes et hautement prioritaires de la coopération franco-allemande. La maîtrise de la langue facilite l'accès à la culture du pays voisin et rapproche les citoyens et les sociétés civiles françaises et allemandes. Plusieurs progrès significatifs ont pu être réalisés lors des dernières années, tant dans le domaine de l'enseignement général que dans celui de l'enseignement et de la formation professionnels.

Le 24 novembre 2014, nous avons pu procéder ensemble, en la présence d'enfants de nos deux pays, à la mise en réseau d'écoles et de jardins d'enfants bilingues français et allemands. Nous avons été touchés de pouvoir observer le caractère ouvert et amical conféré par la présence des enfants à cette rencontre et, bien entendu, par leur allant dans l'utilisation de la langue du pays voisin. Dès la première année de son lancement, ce réseau regroupe 109 établissements en France et en Allemagne. L'objectif inscrit à l'agenda franco-allemand 2020 d'une mise en réseau de 200 écoles maternelles bilingues en France et en Allemagne d'ici à 2020 est, dès à présent, plus qu'à moitié atteint. Nous nous réjouissons beaucoup si, dans les années qui viennent, de nombreux autres établissements s'annonçaient pour rejoindre et faire croître ce réseau, qui constitue une opportunité importante pour sensibiliser les jeunes générations à l'amitié franco-allemande et à la langue du partenaire. Ce réseau est

également riche de potentialités en termes de dialogue et d'échanges, par exemple dans le domaine de la mobilité des enseignants et des éducateurs.

En ce qui concerne le cycle primaire et les écoles, des expériences très positives ont pu être rappelées. A cet égard il convient de souligner tout particulièrement l'existence, depuis quarante ans, d'un programme de l'OFAJ qui soutient les échanges d'enseignants du primaire français et allemands. Au travers des échanges d'enseignant(e)s, c'est bien auprès des plus jeunes que peuvent être valorisées la langue et la culture de nos pays respectifs ; tout comme l'intérêt des rencontres et des mobilités. C'est ainsi que la langue et la culture pénétreront dans le quotidien des élèves. L'amitié franco-allemande deviendra alors une expérience immédiatement tangible. Nous serions très heureuses si le plus grand nombre d'enseignant(e)s possible pouvait bénéficier de l'offre de l'OFAJ et vous serions donc reconnaissantes de bien vouloir, dans cette perspective, soutenir les enseignants intéressés.

Dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, des développements positifs sont également à souligner. Le 8 octobre 2013, l'accord-cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin supérieur a pu être présenté comme une mesure exemplaire pour lutter contre le chômage des jeunes en Europe. Cela nous montre clairement que la France et l'Allemagne prennent des initiatives communes qui peuvent constituer une source d'inspirations en Europe. Un accord du même type a été convenu entre la Lorraine et la Sarre en juin 2014, afin que les jeunes gens de ces régions disposent eux-aussi de conditions-cadres optimisées pour un enseignement et une formation professionnels transfrontaliers.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de la création d'une section franco-allemande en coopération entre deux établissements à Latresne (Bordeaux) et Offenbach (Hesse) dans le domaine de la maintenance aéronautique. L'ouverture d'une deuxième section franco-allemande en coopération, entre le lycée professionnel André Citroën de Marly (Lorraine) et le *Berufsbildungszentrum* de St. Ingbert (Sarre) est imminente. Cela doit nous inciter à aller plus loin. A moyen terme, là aussi, un réseau franco-allemand à la fois dense et viable dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels devra voir le jour, en particulier dans la région frontalière.

L'offre éducative franco-allemande est devenue, au fil des ans, unique en son genre en Europe et même dans le monde. Les jeunes français et allemands ont ainsi désormais l'opportunité de recourir, tout au long de leur cursus scolaire, aux programmes et aux échanges franco-allemands. Malgré les succès significatifs des dernières années, la France et les Länder allemands ne devront pas relâcher leurs efforts en matière de coopération éducative. Chaque nouvelle génération doit être de nouveau acquise en faveur des relations franco-allemandes, la langue et la culture du pays partenaire. Cela

demeurera toujours de notre responsabilité commune. Dans cet esprit, nous vous adressons tous nos vœux pour une heureuse *Journée franco-allemande* le 22 janvier prochain, riche en rencontres stimulantes.

Cordialement



Najat Vallaud-Belkacem  
Ministre de l'Éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche



Annegret Kramp-Karrenbauer  
Ministre-Présidente